

Compte-rendu du Conseil Municipal Du 16 novembre 2015 à 19 h 30

Présents : Robert VIELFAURE, Jacques ANATOLE, Guy DUBREU, Mélanie FANGIER, Guy IMBERT, Michel LAPIERRE, Monique RIGOLLET, Eliane TARALLO, Gilles PEREAU, J.CONSTANTIN, M.LEMAIRE

A été élue Secrétaire de séance : Marie LEMAIRE

1. Délibération : loi NOTRe-schéma de coopération intercommunale

Les conseillers ont été destinataires de la proposition de schéma départemental de coopération intercommunale 2015 de M.le Préfet de l'ARDECHE et notamment de la proposition de création d'une communauté d'agglomération par fusion des communautés de communes « AUBENAS VALS », « ARDECHE DES SOURCES ET VOLCANS », « VAL DE LIGNE », « LE VINOBRE », « BERG ET COIRON ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **Rejette la proposition de schéma de M.le Préfet de création d'une communauté d'agglomération telle que définie ci-dessus au 1^{er} janvier 2017.**
- **Il rappelle que la Communauté de Communes du Val de Ligne bénéficie d'une dérogation et n'est pas dans l'obligation de modifier son périmètre.**
- **Le délai imposé est vraiment trop court et aucun élément concret n'est donné.**
- **Les élus proposent que l'on puisse prendre le temps d'étudier l'évolution de leur intercommunalité. En effet, ils ne sont pas défavorables à la création d'une communauté d'agglomération autour d'AUBENAS car elle correspond au bassin de vie de la commune de ROCHER mais dans un délai moins serré.**

Vote :10 pour 1 abstention : M.Lapierre

2. Délibération : Commission Intercommunale des Impôts Directs (CCID)

Le Conseil Municipal propose :

M.Guy IMBERT, domicilié Champclos 07110 ROCHER, délégué titulaire
M.GUY DUBREU, domicilié Champblanc 07110 ROCHER, délégué suppléant
Mme Mélanie FANGIER, St Joffrès 07110 ROCHER, déléguée suppléante

A la Commission Intercommunale des Impôts Directs de la Communauté de Communes du Val de Ligne.

Vote : unanimité pour

3. Délibération :Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le Conseil Municipal propose :

M.Robert VIELFAURE, le village 07110 ROCHER, délégué Titulaire
M.Guy IMBERT, domicilié Champclos 07110 ROCHER, délégué suppléant

A la **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées** de la Communauté de Communes du Val de Ligne.

Vote : unanimité pour

4. Délibération : Groupement de commandes adressage

Afin de pouvoir obtenir les meilleurs prix pour l'achat des panneaux, plaques et numéros relatifs à l'adressage, la commune de ROCHER a proposé aux communes du Val de Ligne qui le souhaitent de se regrouper. Rocher serait coordinateur.

Vote : unanimité pour

5. Délibération : indemnités trésorière 2015

Pour l'exercice 2015, M.le Maire propose de n'allouer à Mme la trésorière que les indemnités de conseil au taux de 100 %.

Vote : unanimité pour

6. Délibération : éco-quartier Célias prix de vente des lots :

Les travaux d'aménagement de l'éco-quartier du Célias avancent et M.le Maire propose de fixer le prix des lots tels que décrit sur le plan d'aménagement (copie plan annexé à la présente), à savoir :

- Lot 1 : 20 000 €
- Lot 2 : 26 000 €
- Lot 3 : 40 000 €
- Lot 4 : 22 000 €

- Lot 5,6,7,8 : 15 000 € chacun

Vote : unanimité pour

7. Délibération : ménage à la salle polyvalente

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a consulté 3 sociétés de ménage pour le nettoyage de la salle polyvalente.

Seule la société Hyg.éco a répondu pour une prestation de 3H/passage au prix de 79, 20 € le passage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter l'offre de la société Hyg.éco et autorise le Maire à passer commande.

Vote : unanimité pour

8. Délibération : servitude Champclos

Afin de permettre à une famille de Champclos de traverser le chemin communal qui dessert leur habitation afin de réaliser l'assainissement de leur maison, il est nécessaire de réaliser une servitude sur ledit chemin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer l'acte de servitude et tout document relatif à ce dossier.

Vote : unanimité pour

Communications et questions diverses

Eco quartier : une réunion de chantier aura lieu début octobre.

Un courrier du Département annonce que la somme de 9 600 € a été débloquée pour Rocher, au titre d'aide spéciale aux communes sinistrées.

Le SDE 07 a envoyé deux études techniques pour l'enfouissement de l'éclairage public dans deux quartiers : vers l'église et le Clos. La partie la plus chère concerne France Télécom, réflexions en cours pour fusionner les deux dossiers.

Le devis pour l'étude de l'accès handicapé à la salle polyvalente et l'analyse de la sécurisation de la route s'élève à 4 200 € TTC.

Relance auprès de la poste pour l'adressage.

Guy va rédiger le règlement du cimetière et un cahier des charges pour le nettoyage de la salle polyvalente.

Les dates retenues pour les fêtes de Noël : dimanche 29 novembre repas de fin d'année et samedi 19 décembre goûter et contes pour les enfants.